

Réunion restreinte électronique du 15 septembre 2021

P.V. n° 6

**Présidente** : Mme. HEBRE.

**Présents** : Mme. BOUTI – M. DECHERF.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.*

*Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).*

### COUPE DE FRANCE FEMININE

( **4** QUALIFIEES POUR LA FFF )

**70** Engagées (dont les 3 clubs évoluant en CFFD1 et CFFD2)

<b>12/09/2021</b>	<b>1er Tour</b>	<b>3</b> matches avec	<b>6</b> clubs						
<b>26/09/2021</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>32</b> matches avec	<b>3</b> vainqueurs	+	<b>61</b> entrante	<b>B</b>			
<b>03/10/2021</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>16</b> matches avec	<b>32</b> vainqueurs						
<b>17/10/2021</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>8</b> matches avec	<b>16</b> vainqueurs						
<b>31/10/2021</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>4</b> matches avec	<b>8</b> vainqueurs						
		<b>15</b> matches			<b>67</b> engagées				
<b>exemptes A ( 3 ) :</b>	<b>CFFD1</b>	F.C. Girondins de Bordeaux - A.S.J. Soyaux Charente (entrent en 1/16èmes de Finale).							
	<b>CFFD2</b>	F.C.E. Mérignac Arlac (entre au 1er Tour Fédéral).							
<b>entrantes B ( 61 ) :</b>									

#### 1<sup>er</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 3 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour**, avec le dossier suivant :

Match n° **23746132** – Seignosse Capbreton Soustons F.C. / Les Bleuettes Football du 12/09/2021

Courriel de Seignosse Capbreton Soustons F.C. du 31/08/2021 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Seignosse Capbreton Soustons F.C.** et dit les Bleuettes Football qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 53 euros pour forfait à Seignosse Capbreton Soustons F.C.

### Tirage au sort du 2<sup>ème</sup> tour :

**32** matches avec **3** vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour + **61** entrants.

La Commission effectue un tirage au sort après constitution de **6** groupes géographiques.

**Les équipes ayant une rencontre de championnat programmée les 25 ou 26/09/2021 verront ces matches reportés afin de pouvoir disputer la Coupe de France Féminine.**

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 26 Septembre 2021 à 15h00** ou le **Samedi 25 Septembre 2021 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, **Il n'y a pas de prolongation.** Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres et les assistants seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **ATTENTION !!!**

**- LA REGLE DES REMPLACEES-REEMPLACANTES S'APPLIQUE.**

**Les clubs peuvent faire figurer seize joueuses au maximum sur la feuille de match (seulement 3 remplaçantes peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.)**

Les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11, les remplaçantes étant numérotées de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué à la gardienne de but remplaçante.

## CHAMPIONNATS

### U16-U18 F. à 11

#### Poule B

- Suite au courriel de l'**E.S. TONNACQUOISE LUSSANTAISE** du 12/09/2021, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier. Amende pour **forfait général** de 185 euros au débit de l'E.S. TONNACQUOISE LUSSANTAISE.

#### Poule E

- Suite au courriel de **G.J. BOE AGEN F.C.** du 13/09/2021, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier. Amende pour **forfait général** de 185 euros au débit de G.J. BOE AGEN F.C.

### U14-U15 F. à 11

#### Poule E

- Suite au courriel de la **JEANNE D'ARC DE DAX** du 15/09/2021, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier. Amende pour **forfait général** de 185 euros au débit de la JEANNE D'ARC DE DAX.

#### Poule G

- Suite au courriel de **G.J. BOE AGEN F.C.** du 13/09/2021, informant de son **forfait général dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier. Amende pour **forfait général** de 185 euros au débit de G.J. BOE AGEN F.C.

**Prochaine réunion** : le samedi 02/10/2021 à 10h30 à Puymoyen.

La Présidente,  
**Valérie HEBRE**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 15/09/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.